

Réunion du Conseil de quartier Amiraux Simplon-Poissonniers

26/11/2025 – École Championnet, 7 rue Championnet

Ordre du jour

- Point d'information sur la période de réserve électorale
- Point sur les référents de quartiers de la police municipale
- Point de la Mission d'urgence sociale de la vielle de Paris
- Présentations associatives :
 - Jardin des traverses
 - Pierrots de la nuit
- Présentation des budgets des conseils de quartier
- Présentation des projets du quartier lauréats du Budget Participatif 2025

Les élus présents

Antoine DUPONT, Adjoint au Maire du 18e chargé des mobilités, de la voirie et de la transformation de l'espace public

Sylvie PULIDO, Conseillère déléguée auprès du Maire du 18e chargée de l'agriculture urbaine et de la biodiversité

Anne-Claire BOUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la santé publique et aux relations avec l'APHP, à la santé environnementale, à la lutte contre les pollutions et à la réduction des risques, déléguée auprès du Maire du 18e chargée du plan climat, référente du Conseil de quartier Amiraux-Simplon

Gilles MENEDE, Adjoint au Maire du 18e chargé des espaces verts et affaires funéraires, de la nature en ville, de la végétalisation de l'espace public, référent du Conseil quartier Clignancourt – Jules Joffrin

Cabinet du Maire :

Justine SIMON, chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la concertation, du Budget Participatif, de l'animation locale, de la vie associative et de l'information aux habitants.

Jeanne POUENAT, chargée des grands projets urbains, attractivité, ville du quart d'heure, espaces verts, de la nature en ville et affaires funéraires

Florence CARRIQUE-ALLAIRE, Chargée de mission Biodiversité, Condition animale, Plan climat, Solidarités internationales et parcours d'accueil

Le Service de la Mairie du 18ème :

Tiguida DARAMEH, directrice du développement de la vie associative et citoyenne

Adrien BLOT, directeur général adjoint en charge de l'espace public

Michel DIOP, chargé de participation citoyenne

Invités :

Chef de la Division territoriale du 18^{ème} arrondissement de la Police municipale

L'association des Pierrots de la nuit

L'association du Jardin des Traverses

Sécurité

1. Situation au 78 rue des Poissonniers et abords

La Police municipale (PM) indique que le secteur du **78 rue des Poissonniers** fait l'objet d'une mobilisation renforcée et coordonnée entre la **Police nationale (PN)**, la **Police municipale** et les **brigades de nuit**, afin d'éviter la réinstallation de personnes sur les marches et dans les espaces adjacents.

Il est précisé que les interventions doivent être menées en lien avec le **GPSR(Sûreté RATP)**, dans la mesure où les évictions depuis l'espace public peuvent entraîner des reports vers des espaces intérieurs.

La PM souligne que la situation est fortement liée à un **problème sanitaire**, notamment concernant des personnes toxicomanes. Tant que ce problème de fond n'est pas traité, des **effets de report** sont inévitables. Les forces de l'ordre s'attachent à **réguler les présences**, dans le respect du cadre légal : la verbalisation n'est possible qu'en cas d'infraction caractérisée, la simple présence n'étant pas répréhensible.

2. Infractions routières et stationnement

Des habitants signalent de **nombreuses infractions routières**, notamment **rue Championnet**, avec des véhicules coupant ensuite par la **rue de Simplon**, roulant donc en sens interdit.

La PM indique maintenir une vigilance sur ces pratiques et procéder à des verbalisations lorsque les infractions sont constatées.

Concernant les **stationnements abusifs**, notamment la présence de **camionnettes**, la PM précise qu'un passage récent a permis de constater un seul véhicule en infraction dans le secteur Porte des poissonniers, lequel a fait l'objet d'une verbalisation.

3. Campements et occupation de l'espace public

Des habitants font état de l'absence de solution pérenne concernant un campement situé **rue Jean Cocteau / avenue de la Porte des Poissonniers**, évoquant également un manque d'éclairage public.

Le représentant de la Mission d'urgence sociale de la ville de Paris rappelle le **cadre juridique applicable** :

- Chaque lieu de vie est juridiquement assimilé à un domicile.
- Les expulsions relèvent de procédures spécifiques et sont actuellement limitées par la **trêve hivernale**.
- Les expulsions sont conditionnées à la disponibilité de **solutions d'hébergement**, relevant de la compétence de l'État.

Il est précisé que plusieurs projets d'expulsion sont en attente faute de places disponibles. Un travail a néanmoins été engagé avec **ENEDIS**, notamment sur les questions techniques et d'éclairage.

4. Sentiment d'insécurité et violences

Des habitants expriment un fort sentiment d'insécurité, évoquant des **agressions**, une dégradation du cadre de vie et une situation relevant à la fois de la **sécurité**, de la **santé publique** et de la **propreté**.

Il est rappelé qu'il n'existe pas de délai légal de 48 heures pour procéder à une expulsion d'un campement et que toute décision relève d'une procédure encadrée, mise en œuvre notamment par la PN sur décision de l'autorité municipale.

La PM reconnaît le caractère **non satisfaisant de la situation**, tout en rappelant les **limites des moyens et du champ d'action** actuels. Les services restent néanmoins mobilisés sur le secteur.

5. Problématiques spécifiques : parcs, familles et violences psychologiques

Une habitante, assistante maternelle, alerte sur les difficultés à fréquenter les **parcs des secteurs Poissonniers, Boinod et Clignancourt**, en raison :

- de problèmes d'accessibilité,
- de la présence de rats,
- de situations de dégradation et de comportements inadaptés, notamment des faits d'**exhibitionnisme sous le pont**.

Elle indique que cette situation met en danger son emploi puisque de nombreuses familles refusent de lui confier leurs enfants.

Des habitants s'interrogent les possibilités de la police Il est rappelé que les situations de **violence psychologique ou de danger** nécessitent l'intervention d'un **OPJ**, seule habilité à qualifier une personne comme dangereuse pour elle-même ou pour autrui, condition préalable à toute mesure de contrainte. Cette procédure relève strictement du cadre légal en vigueur.

Concernant les **jardins et aires de jeux**, les représentants de la mairie indiquent que des difficultés ont été rencontrées en 2025 à la suite du

passage des **commissions de sécurité**, ayant entraîné la fermeture temporaire de certains équipements pour enfants.

Des réparations ont depuis été réalisées et la majorité des équipements ne présentent plus de problèmes, même si des interventions ponctuelles peuvent encore être nécessaires (ex. jardin Jane-Vialle).

Sur de la **présence de rats**, la mairie rappelle l'intervention régulière de la **DPE** (Direction de la Propreté et de l'eau) et du **SMASH** ([Service Municipal d'Actions de Salubrité et d'Hygiène](#)), avec la mise en place de boîtes de dératisation dans l'ensemble des jardins du 18^e arrondissement.

6. Espaces privés et parkings

Des habitants signalent des problèmes importants sur l'**avenue des Poissonniers**, concernant des parkings privés et de bailleurs sociaux (notamment CDC Habitat et RIVP).

Des **portes dégradées** permettent des circulations entre immeubles et parkings, créant un risque en matière de sécurité.

Il est rappelé que le **GPIS (Le Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance)** est un service interne de surveillance pour les locataires du parc social parisien) **ne peut intervenir que dans le domaine public**, ce qui limite l'action des pouvoirs publics dans ces espaces privés.

La PM souligne que le secteur cumule des **problématiques imbriquées**, distinguant notamment l'installation sous le pont d'autres situations de simple occupation ponctuelle de l'espace public. Les signalements sont pris en compte et transmis aux services compétents.

7. Coordination des acteurs

Demande des habitants sur la possibilité de réunir l'ensemble des acteurs concernés.

II. Propreté et Voirie

1. Gestion des déchets et encombrants

Plusieurs signalements concernent des **dépôts sauvages**, notamment autour des **poubelles de modèle “bagatelle”**.

Il est précisé qu’une poubelle a été déplacée à proximité d’un horodateur en raison de dépôts répétés de gros encombrants. Un **Trilib’** a également été déplacé pour les mêmes motifs.

Des habitants évoquent également la situation de l’**avenue perçue comme une “décharge publique”**, avec des dépôts réguliers d’encombrants (cuisines, baignoires, sanitaires), y compris de nuit, notamment vers la **place Albert Kahn** et les petites impasses adjacentes.

2. Voirie, circulation et accès des secours

La **place Albert Kahn** est identifiée comme un point de congestion important, engorgeant la **rue Championnet**.

À la suite de l’incendie survenu **rue du Simplon**, les habitants soulignent les difficultés rencontrées par les secours pour accéder au site, en raison du stationnement et des encombrements de voirie.

3. Nuisances liées aux activités commerciales

Des habitants signalent des nuisances liées à certaines activités commerciales :

- Consommation d’alcool sur l’espace public par des clients de restaurants,
- Nuisances nocturnes,
- Prostitution dans certains secteurs.

La mairie rappelle l’existence du dispositif **“Pierrots de la nuit”**, intervenant gratuitement et de manière anonyme pour assurer une médiation entre riverains, établissements et autorités. Un rapport est établi en lien avec la Police et la Mairie.

4. Livraisons et logistique

Enfin, des habitants signalent des nuisances liées aux **camions de livraison**, notamment ceux de **Vinted Go**, bloquant la circulation **rue de Clignancourt**, en particulier aux abords du bar *L'Amiral*.

Les livraisons s'étalent de **5h à minuit**, générant des difficultés de circulation, notamment lorsque celles-ci coïncident avec les livraisons du **Super U**.

La PM indique que ces situations relèvent également du [**BANP – Bureau des nuisances professionnelles**](#), compétent pour le traitement de ce type de problématiques.